

CONSIGNES NATIONALES

Les candidats devront prendre leurs dispositions pour être présents avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. En cas d'incidents (grève des transports, accidents sur la voie publique ...) **l'heure de début de l'épreuve ne sera pas reportée.**

L'utilisation des moyens de communication pendant les épreuves est interdite. Cette interdiction concerne aussi bien les téléphones portables, tablettes, montres connectées, que les matériels permettant de recevoir ou d'émettre des messages.

Les candidats doivent impérativement éteindre leur téléphone portable, tablette, montres connectées ou autre appareil et les ranger dans leur sac ou le remettre aux surveillants.

La mise en conformité avec les consignes données pourra justifier la confiscation temporaire de l'appareil qui sera restitué à la fin de l'épreuve.

Les sacs, porte-documents, cartables ainsi que les matériels non autorisés sont regroupés à l'endroit indiqué par les surveillants, afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

Les candidats **inscrits à plusieurs concours** dont les épreuves se déroulent à la même date, doivent opter définitivement pour l'un d'entre eux en se rendant à la convocation correspondant au concours de leur choix.

Les candidats devront **veiller à paginer l'intégralité des pages** de leurs copies et indiquer le nombre de pages total.

La présente convocation ne préjuge pas de la recevabilité de la candidature. Les candidats ayant attesté remplir les conditions requises, ils peuvent être radiés de la liste d'admissibilité ou même d'admission lorsque le contrôle des pièces fournies montre que leur déclaration ne correspond pas à la réalité, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Les candidats présents à l'ouverture des sujets **ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen** avant la fin de la première heure de composition.

MATERIELS AUTORISES

Aucun document ou matériel, hormis ceux dont la liste est jointe n'est accepté.

CONSIGNES ACADEMIQUES

ATTENTION : Le respect du centre d'épreuve de la convocation est impératif. Les candidats ne figurant pas sur les listes d'émargement du centre ne seront pas acceptés

1- Site CAEC Galice/Aix : le stationnement à l'intérieur ou sur les trottoirs extérieurs, alentours est formellement interdit. En cas de non-respect des consignes, la mise en fourrière sera immédiate.

Il est recommandé d'utiliser les parkings payants du centre-ville ou bien les périphériques Brunet (Nord), Krypton (sud), MALACRIDA (Est).

2- Site Faculté de médecine NORD / Marseille : Les parkings intérieurs sont désormais réservés aux personnels et étudiants munis d'un badge. Les candidats aux concours ne pourront donc pas y accéder.

Un URBISPARK (parking payant) sur le boulevard Pierre Dramard, est accessible au public.

Veillez-vous présenter 45 minutes avant le début des épreuves.

L'accès aux salles de concours s'effectuera uniquement sur présentation de votre convocation et de votre pièce d'identité.